

I.2023.10.02.3.3

Extrait du registre des délibérations du Syndicat mixte d'études  
pour entreprendre et mettre en œuvre le schéma de cohérence territoriale  
de la grande agglomération toulousaine

Séance du 4 décembre 2023

**3 – PILOTAGE DU SCOT**

**3.2 : INFORMATION SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DE LA PROCEDURE DE REVISION N°2 DU SCOT**

L'an deux mille vingt-trois, le quatre décembre à quatorze heures, s'est réuni, sous la présidence de Madame Annette LAIGNEAU, Présidente, le Syndicat Mixte d'Etudes pour entreprendre et mettre en œuvre le Schéma de Cohérence Territoriale de la Grande agglomération toulousaine, Immeuble Le Belvédère, 11 boulevard des Récollets à Toulouse.

Délégués présents :

<b>TOULOUSE METROPOLE</b>	
ANDRE Christian	KARMANN Thomas
BARRAQUÉ-ONNO Véronique	LAIGNEAU Annette
BEUILLÉ Michel	MEDINA Robert
CASTERA Didier	NOUVEL Honoré
DOITTAU Véronique	PERE Marc
DUHAMEL Thierry	RODRIGUES Patrice
FERNANDEZ Marc	RUSSO Ida
FOUCHIER Dominique	SUSIGAN Alain
FOUCHOU-LAPEYRADE Jean-Pierre	TOPPAN Alain
GASC Jean-Pierre	URSULE Béatrice
GRIMAUD Robert	VAILLANT Romain
<b>LE MURETAIN AGGLO</b>	
COLL Jean-Louis	SUAUD Thierry
SÉVERAC Philippe	SUTRA Jean-François
<b>SICOVAL</b>	
SANGAY Dominique	TRONCO Jean-Luc
MOGICATO Bruno	BAUDEAU Fabrice
LAGARDE Dominique	
<b>GRAND OUEST TOULOUSAIN CC</b>	
GUYOT Philippe	ALEGRE Raymond
<b>COTEAUX BELLEVUE</b>	
LAY Sophie	

### Délégués titulaires ayant donné pouvoir

ANDRE Gérard, représenté par M. DUHAMEL  
BEZERRA Gil, représenté par M. FOUCHOU-LAPEYRADE  
FAURE Dominique, représentée par M. GASC  
MOUDENC Jean-Luc, représenté par Mme LAICNEAU  
OBERTI Jacques, représenté par M. MOGICATC  
PORTARRIEU Jean-François par M. CASTERA  
SERP Bertrand, représenté par Mme URSULE  
TOUNTEVICH Christophe, représenté par M. GUYOT  
TRAVAL-MICHELET Karine, représentée par M. FOUCHIER

### Délégués titulaires excusés

ALENÇON Alain  
ARSAC Olivier  
BERGIA Jean-Marc  
BOLZAN Jean-Jacques  
CARLES Joseph  
CARLIER David-Olivier  
CHOLLET François  
COGNARD Gaëtan  
DELPECH Patrick

DELSOL Alain  
DESCHAMPS Gilbert  
ESPIC Bruno  
ESQUERRE Diane  
FERRER Isabelle  
FOURCASSIER Thierry  
LATTARD Pierre  
MANDEMENT André  
MARTY Souhayla

PLANTADE Philippe  
ROUGÉ Michel  
SEBI Jacques  
SEGERIC Jacques  
SIMON Michel  
SOURZAC Jean-Gervais  
TERRAIL-NOVES Vincent  
TOUZET Sophie  
ZANATTA Thierry

### Délégués suppléants excusés

ARDERIU François  
CARDEILHAC-PUGENS Etienne  
CARRAL Alain

ESPIC Xavier  
MILHAU Claude  
NORMAND Xavier

ROUSSEL Jean-François  
TAUZIN Christian

Nombre de délégués	En exercice : 66	Présents : 34	Votants : 43
	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 43

Le Comité Syndical du 25 septembre 2023 puis lors de sa nouvelle séance du 2 octobre 2023 a été informé de l'état d'avancement de la révision n° 2 du SCoT.

Afin d'être en mesure de finaliser la révision n°2 du SCoT sous la actuelle mandature, en considérant les étapes administratives d'arrêt et d'approbation, les élus ont échangé sur la nécessité :

- De cibler un nouveau débat sur le PAS lors du comité syndical du 4 décembre 2023, permettant notamment de considérer l'intégration de la commune de Fontenilles au périmètre du SCoT et au processus de révision, de considérer les évolutions de l'armature territoriale.
- De démarrer, sur la base du PAS, du DOO et du Programme d'actions finalisés et portés par les élus du SMEAT, la phase de concertation (concertation des EPCI membres intégrant une conférence des élus, concertation des PPA et PPC, concertation du public).

Pour rappel, et en application de la loi Climat et Résilience, la date limite de révision ou modification d'un SCoT est fixée au 22 février 2027. Au-delà de cette date, les ouvertures à l'urbanisation sont suspendues jusqu'à l'entrée en vigueur du SCoT en application de l'article L. 142-4 du code de l'urbanisme.

Aussi, il a été proposé et validé la mise en place d'un dispositif de travail avec les élus des 5 intercommunalités membres du SMEAT, dans l'objectif de poursuivre et faire aboutir le travail sur les documents d'urbanisme du SCoT, d'autre part pour accompagner le SMEAT lors des différentes procédures de concertation :

- Finalisation du DOO.
- Elaboration du Programme d'Actions.
- Nouveau débat sur les orientations du PAS.
- Accompagnement à la phase de concertation et participation aux réunions.
- Accompagnement à la phase de consultation et d'enquête publique et participation aux réunions.

Le groupe de travail s'est réuni à 5 reprises les 10, 17 et 24 octobre, les 7 et 14 novembre.

Trois autres séances de travail sont programmées les 5, 12 et 19 décembre 2023.

Les séances de travail se sont déroulées aux sièges des intercommunalités ainsi qu'au SMEAT.

Pour chaque séance il a été préparé un fil conducteur de réunion et une note méthodologique sur le sujet traité.

Chaque séance de travail a permis de traiter d'un sujet particulier et de trouver un accord sur la formulation des orientations, dont certaines ont nécessité un examen juridique plus particulier, notamment celles portant sur la protection des espaces naturels et agricoles.

Participent à ces séances de travail les membres du Bureau et Comité Syndical suivants :

- Toulouse Métropole : Annette Laigneau, Béatrice Ursule, Dominique Fouchier.
- Muretain Agglo : Gilbert Deschamps, Philippe Séverac (participation supplémentaire de Gilles Vacher).
- Sicoval : Dominique Sangay, Dominique Lagarde.
- Grand Ouest Toulousain : Raymond Alègre, Philippe Guyot.
- Coteaux Bellevue : Sophie Lay, Jean-Gervais Sourzac.

Les chapitres traités à ce jour sont les suivants :

Objectif 1/ Préserver les ressources vitales à la pérennité du territoire :

1. Améliorer la fonctionnalité écologique des milieux naturels et leur mise en réseau.
2. Préserver les capacités agricoles et favoriser le développement d'une agriculture de proximité.
3. Réduire fortement la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers et l'artificialisation des sols.
4. Atténuer les facteurs et conséquences du changement climatique.

Objectif 2/ Organiser le fonctionnement du territoire en articulant l'échelle de la proximité et l'échelle de l'agglomération :

1. Ancrer le fonctionnement de la grande agglomération toulousaine sur l'armature territoriale.
2. Développer des solutions de mobilités adaptées à la diversité territoriale.
3. Rééquilibrer les offres commerciales au service de l'animation des centralités urbaines.

Les chapitres à traiter lors des séances à venir sont les suivants :

Objectif 3/ Aménager partout des cadres de vie de qualité :

1. Développer un parc de logements qualitatif et adapté à la diversité des besoins
2. Répondre aux besoins des habitants en équipements et services.
3. Protéger les marqueurs paysagers de la grande agglomération.
4. Réduire la vulnérabilité des habitants face aux risques, pollutions et nuisances.

Objectif 4/ Conforter le rayonnement de la grande agglomération toulousaine :

1. Ancrer le développement économique dans tous les territoires.
2. Coopérer pour continuer à rayonner et organiser les solidarités.
3. Renforcer la grande accessibilité tous modes au territoire.

Un bureau sera programmé en janvier 2024 pour acter de l'ensemble des orientations du DOO et permettre ainsi l'enclenchement de la phase de concertation.

Le Comité Syndical **PREND CONNAISSANCE** du point d'information sur l'état d'avancement de la procédure de révision n°2 du SCoT de la grande agglomération toulousaine.